

## FICHE DE SIGNALEMENT – Réforme de l'article 80

---

La présente fiche a pour objet de recueillir les signalements relatifs au déploiement de la réforme du financement des transports sanitaires (réforme de l'article 80). Une fois le formulaire rempli, il convient de l'envoyer par mail à l'adresse de l'ARS de la région concernée (liste figurant à la fin du document). Le signalement sera alors traité par l'ARS ou le ministère en fonction de sa nature.

### ENTITE OU PERSONNE A L'ORIGINE DU SIGNALEMENT

**Date :**

**Nom prénom de l'entité ou de la personne à l'origine du signalement :**

**Coordonnées (courriel, numéro de téléphone) auxquelles l'administration peut s'adresser pour apporter une réponse ou demander des éléments complémentaires :**

**Région :** Choisissez un élément.

**Vous êtes ?**

1. Transporteur sanitaire
2. Etablissement de santé
3. Patient
4. Représentant de transporteurs sanitaires
5. Représentant d'établissements de santé
6. Représentant de patients
7. Autre, précisez :

### SIGNALEMENT

**Entité(s) ou personne(s) impliquée(s) dans le signalement:**

**Domaine du signalement :**

1. Qualité de la prise en charge du patient
2. Défaut de prise en charge du patient
3. Non-respect de la réglementation du code de la santé publique
4. Non-respect des règles de la réforme (périmètre, refus de prise en charge)
5. Non-respect de règles du marché conclu
6. Atteinte aux règles de la concurrence dans le champ de l'article 80
7. Effet d'éviction en dehors du champ de l'article 80
8. Procédure de passation de marchés publics
9. Circuit de facturation et indus
10. Surfacturation au patient
11. Demande d'avance de frais au patient
12. Autre, précisez :

**Description sommaire du signalement (merci de préciser au mieux les acteurs impliqués et de fournir des éléments de contexte et les faits objectivant ce signalement pour permettre son traitement) :**

*Les destinataires des données transmises dans ce formulaire sont uniquement les référents régionaux en charge du suivi de la réforme de l'article 80, désignés par les Directeurs généraux des ARS. Les données seront utilisées afin de permettre le traitement de signalements constatés dans le cadre de cette réforme, à cette seule fin. Ces données d'identification seront conservées pour une durée maximale de 6 mois à compter du jour de transmission du formulaire.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).*

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué ministériel à la protection des données (DPO) [dpd-minsociaux@sg.social.gouv.fr](mailto:dpd-minsociaux@sg.social.gouv.fr)*

***J'ai bien compris que les données personnelles que j'ai fournies feront l'objet d'un traitement auquel je peux m'opposer par la suite***

## CONTACTS DES REFERENTS REGIONAUX

Auvergne Rhône- Alpes	<a href="mailto:ara-reforme-art80@ars.sante.fr">ara-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Bretagne	<a href="mailto:ars-bretagne-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-bretagne-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Bourgogne Franche-Comté	<a href="mailto:ars-bfc-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-bfc-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Centre-Val-de-Loire	<a href="mailto:ars-cvl-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-cvl-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Corse	<a href="mailto:ars-corse-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-corse-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Grand-Est	<a href="mailto:ars-grandest-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-grandest-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Guadeloupe	<a href="mailto:ars971-reforme-art80@ars.sante.fr">ars971-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Guyane	<a href="mailto:ars-guyane-direction-generale@ars.sante.fr">ars-guyane-direction-generale@ars.sante.fr</a>
Hauts-de-France	<a href="mailto:ars-hdf-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-hdf-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Ile-de-France	<a href="mailto:idf-reforme-art80@ars.sante.fr">idf-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Martinique	<a href="mailto:ars972-reforme-art80@ars.sante.fr">ars972-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Nouvelle-Aquitaine	<a href="mailto:ars-na-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-na-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Normandie	<a href="mailto:ars-normandie-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-normandie-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Occitanie	<a href="mailto:ARS-OC-reforme-art80@ars.sante.fr">ARS-OC-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Océan Indien	<a href="mailto:ars-oi-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-oi-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
PACA	<a href="mailto:ars-paca-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-paca-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Pays de la Loire	<a href="mailto:ars-pdl-reforme-art80@ars.sante.fr">ars-pdl-reforme-art80@ars.sante.fr</a>
Boîte à lettre du ministère dédiée à la réforme	<a href="mailto:dss-reforme-art80@sante.gouv.fr">dss-reforme-art80@sante.gouv.fr</a>